

Commune de Villers-en-Cauchies

BULLETIN MUNICIPAL Printemps-été 2016



SOMMAIRE**N° de page :**

1. LE MOT DU MAIRE	3
2. VIE MUNICIPALE.....	4
2.1 Budget primitif 2016	4
2.1.1 Budget primitif 2016 - Section de fonctionnement	4
2.1.2 Budget primitif 2016 - Section d'investissement.....	5
2.2 Budget de l'eau et de l'assainissement 2016	6
2.2.1 Budget annexe des eaux 2016 - Section de fonctionnement	6
2.2.2 Budget annexe des eaux 2016 - Section d'investissement.....	6
2.2.3 Prix de l'eau.....	7
2.3 Réunions de Conseil (1er semestre 2016)	7
2.3.1 Conseil Municipal du 21 janvier 2016.....	7
2.3.2 Conseil Municipal du 28 janvier 2016 - PLU.....	7
2.3.3 Conseil Municipal du 2 mars 2016	7
2.3.4 Conseil Municipal du 23 mars 2016	8
2.3.5 Conseil Municipal du 26 mai 2016	8
2.4 Médiathèque municipale.....	8
2.5 Centre de Loisirs Sans Hébergement.....	9
3. VIE ASSOCIATIVE	9
3.1 Musique municipale.....	9
3.2 Les « petites mains de Villers ».....	10
3.3 F.C.V.....	10
3.4 Sport pour tous.....	11
4. FESTIVITÉS et SORTIES.....	12
4.1 Repas des Aînés.....	12
4.2 Loto	12
4.3 1er mai - Fête du travail	13
4.4 Cérémonie du 8 Mai.....	13
4.5 Fêtes des mères	14
4.6 Calendrier des prochaines festivités 2016.....	14
5. TRAVAUX ET OPERATIONS DIVERSES.....	14
5.1 Résorption de friches	14
5.2 Mise en sécurité de l'accès aux ateliers municipaux.....	15
5.3 Démontage et enlèvement des cabines téléphoniques publiques.....	15
5.4 Remise en peinture de locaux communaux	15
6. INFORMATIONS DIVERSES	15
6.1 Plan Local d'Urbanisme	15
6.2 Projet Éolien sur la commune de Saint-Aubert	16
6.3 Dépôts d'ordures sauvages.....	16
6.4 Mise à disposition d'une benne à déchets verts	16
6.5 Gestion des poubelles.....	17
6.6 Sécurité.....	17
6.7 Que faire en cas de démarchage à domicile ?.....	18
6.8 Publicité de nos commerçants	18

1. LE MOT DU MAIRE

Le 21 juin dernier sonnait officiellement l'heure de l' « été »... mais force est de constater que la météo nous joue des tours pendables et pénalise agriculteurs, jardiniers et tous ceux qui aspirent à un ciel plus clément.

S'il n'est pas présent au-dessus de nos têtes, le soleil ne l'est pas davantage dans nos têtes !
S'ajoutant à tous les problèmes économiques et sociaux auxquels de nombreux Français sont confrontés, l'actualité morbide de ces derniers mois a de quoi nous rendre plus que moroses et nous bouleverser.

Voilà revenu le temps des barbares qui assassinent aveuglement des innocents un peu partout dans le monde et désormais sur le territoire national, décrétant la mort pour ceux qui ne partagent leurs idées, plongeant de nombreuses familles dans le deuil et brisant la vie des uns et des autres sans le moindre remords.

Ces évènements tragiques ne doivent pas susciter de haine en nous. Mais ils doivent nous inviter à plus de vigilance pour nous prémunir, autant que possible, du danger et nous conduire à apprécier, encore plus qu'à l'ordinaire, notre chance de vivre ici dans un village où l'harmonie et la paix nous sont données en partage en dépit des petits différents et des petits maux quotidiens.

La vie doit continuer et le Conseil Municipal en a bien conscience, lui qui ne cesse de travailler en gardant à l'esprit l'intérêt général et votre bien-être.

Les travaux d'envergure de la rue de Verdun sont là, de toute évidence, pour rappeler que les élus, Maire, Adjoints(es) et Conseillers Municipaux, sont à l'œuvre. Mais cette opération ne peut résumer, à elle seule, l'action de la Municipalité.

D'importants travaux d'assainissement sont en cours dans le parc communal. La procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été relancée. Dans un contexte financier bien difficile, d'autres initiatives sont engagées et vont se traduire, à terme, par des réalisations importantes pour notre communauté. On peut ainsi espérer que le château d'eau, dont chacun connaît l'état de décrépitude, sera complètement rénové pour la fin de l'année. La réduction de la friche de l'ex-forge de la Louvière et de ses environs est prévue dans le courant de l'année 2017. La mise en accessibilité de certains Établissements communaux Recevant du Public (ERP) est également à l'ordre du jour sous réserve d'obtention des subventions demandées,...

Continuer à faire de notre village un lieu de vie plus agréable et plus accueillant reste, plus que jamais, notre priorité malgré les incertitudes du temps présent et les obstacles inévitables liés à la gestion des dossiers communaux.

Pascal DUEZ

2. VIE MUNICIPALE

2.1 Budget primitif 2016

Le budget primitif 2016

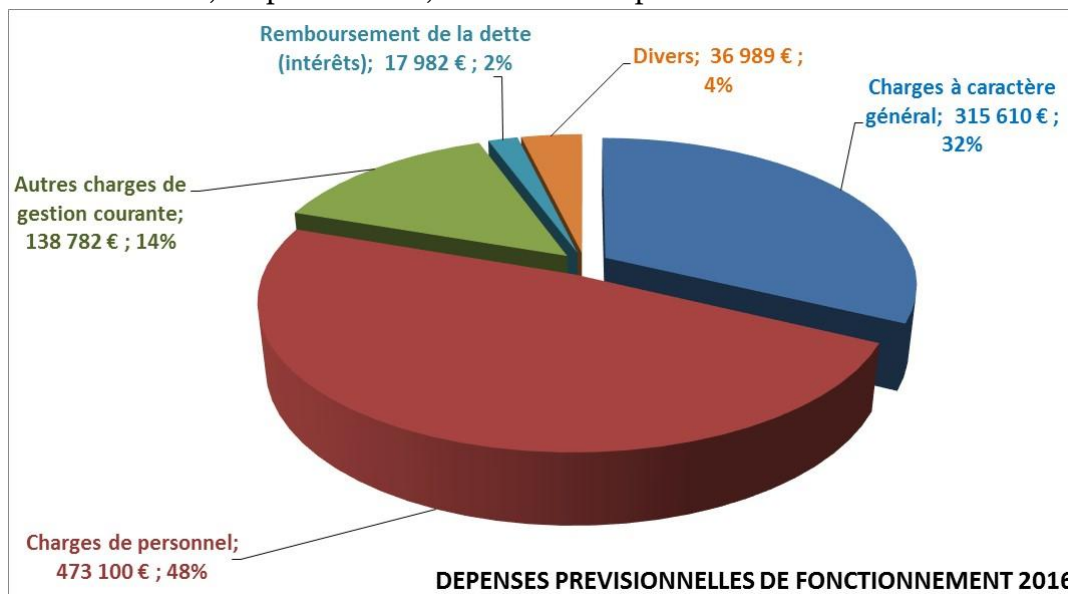
- est l'état comptable prévisionnel des dépenses et des recettes de la commune pour une période d'un an. Il constitue le seul tour d'horizon global de l'action municipale de l'année.
- répond aux exigences des instructions comptables et budgétaires et couvre tous les secteurs d'activités de la commune : éducation, enfance, action culturelle, sports, loisirs, sécurité, propreté, environnement, fonctionnement des services, voirie, circulation, entretien des bâtiments communaux, constructions nouvelles ...
- a été validé, le 15 avril 2016, par le Conseil Municipal. Si nécessaire, des décisions modificatives pourront intervenir en cours d'année sur proposition du Maire et après délibération du Conseil Municipal qui est souverain en la matière.
- s'équilibre, en recettes et dépenses, à 982 463,44 € en fonctionnement et à 1 385 978,14 € en investissement.

2.1.1 Budget primitif 2016 - Section de fonctionnement

Cette section reprend, en dépenses, toutes les charges courantes nécessaires à la bonne marche d'une commune à savoir : les frais de personnel, les achats de fournitures, d'électricité, de gaz et de téléphone, les frais financiers (paiement des intérêts des emprunts), les subventions aux associations et au C.C.A.S, etc. Des recettes doivent impérativement compenser, à hauteur égale, les frais de fonctionnement.

➤ Dépenses de fonctionnement

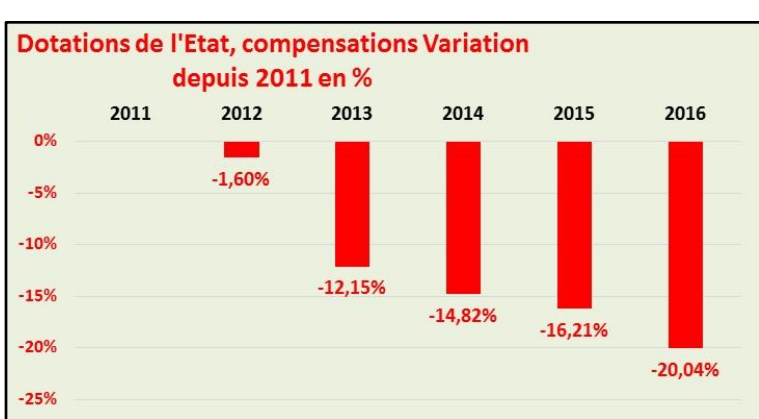
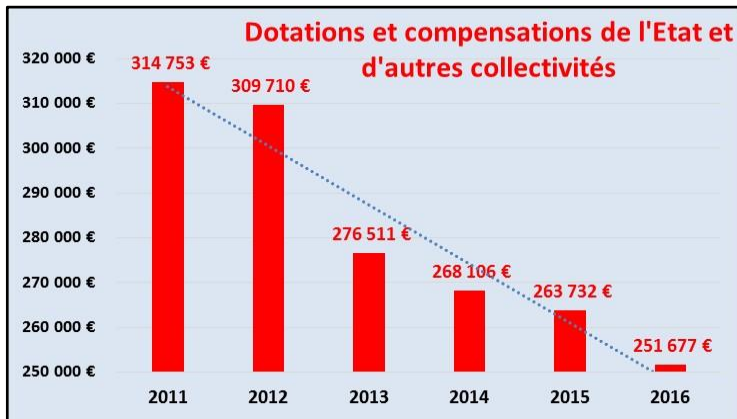
En 2016, les dépenses s'établissent à 982 463 €. Le poste le plus coûteux est celui de la masse salariale qui représente à lui seul près de 50 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement (473 100 €). Les charges à caractère général pèsent aussi pour un montant de 315 610 €. Ce chapitre comprend les fluides (eau, gaz, électricité), les carburants, l'alimentation, les travaux d'entretien, les assurances, l'affranchissement, les frais de télécommunications, les publications, les contrats de prestations de service...



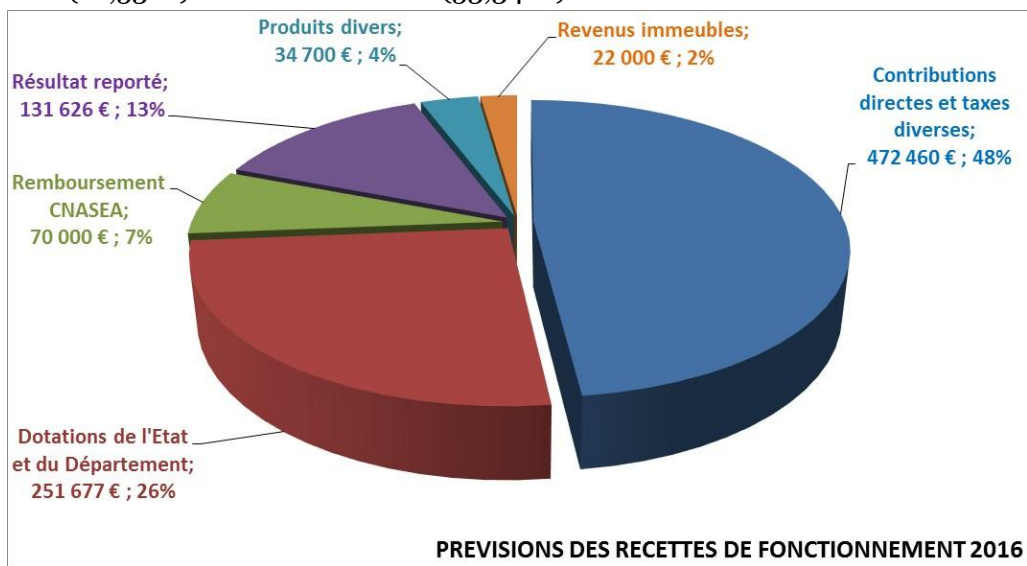
➤ Recettes de fonctionnement

Les recettes de gestion courante, d'un montant de 982 463 € proviennent principalement des impôts et taxes, 472 460 € qui constituent la première ressource financière de la commune, des produits de service (revenus des immeubles, services loisirs et périscolaires, location de matériels,...) et de diverses dotations versées par l'État et le Département, 251 677 €.

Ces dernières sont en forte baisse depuis plusieurs années. En 2016, la commune va encore perdre 5% soit -12 055 €, c'est -20% depuis 2011, -63 076 € de baisse !



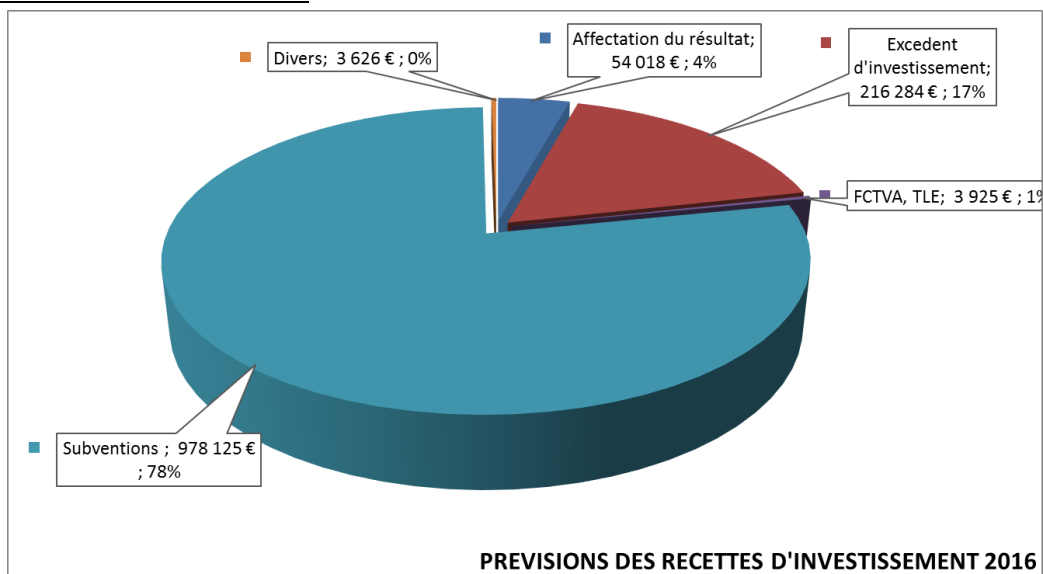
Malgré tout, la Municipalité a décidé de **geler les taux des taxes locales** comme suit : taxe d'habitation (12 %), foncier bâti (18,53 %) et foncier non bâti (53,34 %).



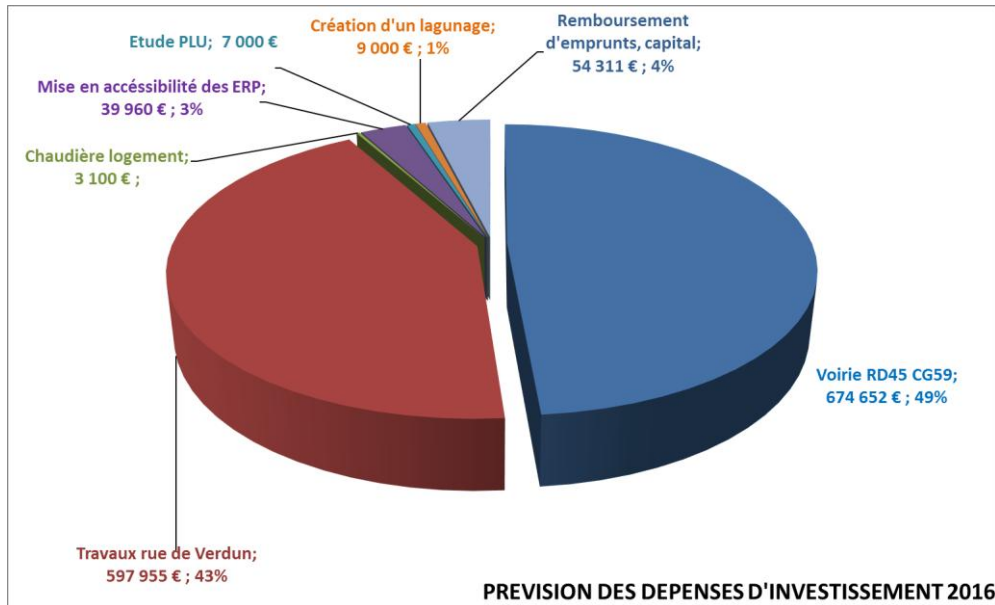
2.1.2 Budget primitif 2016 - Section d'investissement

Cette section reprend toutes les dépenses uniques et non renouvelables de la commune (construction de nouveaux locaux, gros travaux de mise aux normes de bâtiments anciens et remboursement de la dette en capital). Des recettes doivent impérativement compenser, à hauteur égale, les opérations d'investissement engagées par la commune.

➤ Recettes d'investissement



➤ Dépenses d'investissement



2.2 Budget de l'eau et de l'assainissement 2016

Le budget des eaux 2016

- est un budget annexe de la commune.
- porte sur le fonctionnement de la régie des eaux qui comprend les services de distribution d'eau potable et d'assainissement mis en œuvre dans la commune.
- a été avalisé par le Conseil Municipal le 15 avril dernier. Si nécessaire, il peut faire l'objet de décisions modificatives en cours de programmation.
- se divise en deux sections : le fonctionnement et l'investissement, lesquels doivent obligatoirement s'équilibrer en recettes et dépenses. Pour 2016, il est de 234 228,25 € au titre du fonctionnement et 606 901,33 € pour les investissements.

2.2.1 Budget annexe des eaux 2016 - Section de fonctionnement

➤ Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont de 234 228,25 € dont les principaux postes se décomposent comme suit :

- 38 976,24 € travaux d'entretien et de réparation ;
- 25 000,00 € redevance reversée à l'agence de l'eau ;
- 4 720,00 € remboursement des intérêts des emprunts.
- 61 046,10 € ont été reversés en section d'investissement.

➤ Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 234 228,25 € dont 106 655 € proviennent du produit de la vente de l'eau et de la redevance d'assainissement collectif.

2.2.2 Budget annexe des eaux 2016 - Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 606 901,33 €

○ Dépenses d'investissement

Les principales dépenses d'investissement sont :

- Le remplacement de la canalisation d'eau principale et de tous les branchements : 195 750 ht ;
- La programmation de la rénovation du château d'eau : 214 500 € ht ;
- La création d'un bassin de tamponnement rue de Verdun pour limiter les effets des pluies décennales (inondations) : 43 000 € ht ;
- La réalisation d'une mission diagnostique obligatoire sur tout le réseau dans le cadre de la rénovation du château d'eau et subventionnée par l'agence de l'eau à hauteur de 70% : 60 000 € ht ;
- Le remboursement de l'annuité des emprunts (capital) : 12 166,00 €.

○ **Recettes d'investissement**

Les principales recettes d'investissement sont :

- Le virement de la section d'exploitation : 61 046,10 € ;
- L'excédent de la section d'investissement : 236 751,23 € ;
- Différentes subventions : 236 751,23 € ;
- La prévision de recours à un emprunt dans le cadre de la rénovation du château d'eau : 140 000 €.

2.2.3 Prix de l'eau

En considérant le cours de l'inflation, les futurs investissements et les coûts d'entretien, la Municipalité a fixé à 1,445 €/m³ le prix de l'eau et à 1,411 €/m³ celui concernant l'assainissement.

2.3 Réunions de Conseil (1er semestre 2016)

L'intégralité des délibérations et décisions du Conseil Municipal est affichée en mairie à la fin de la semaine qui suit sa réunion et pour une durée de deux semaines. Le résumé ci-joint fait état des décisions principales.

2.3.1 Conseil Municipal du 21 janvier 2016

- Décision unanime des élus contre le projet de parc éolien du chemin d'Avesnes-Le-Sec Iwuy qui prévoit l'installation de onze aérogénérateurs à proximité du village.
- Participation parentale aux vacances de neige 2016 fixée à 220 euros/enfant. 50 euros par enfant remboursés aux familles concernées par l'Association « Villers en fête ».
- Maintenance annuelle des radiants gaz de la salle des sports confiée à la société BOUTTEAUX.

2.3.2 Conseil Municipal du 28 janvier 2016 - PLU

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est la clef de voûte du dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le PADD définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur de l'ensemble du territoire de la commune. Il expose donc un projet politique adapté et répondant aux besoins et enjeux du territoire communal, et aux outils mobilisables par la collectivité.

Ainsi, la loi prévoit que le PADD fasse l'objet d'un débat au sein de l'organe délibérant du conseil municipal pour un PLU communal, au plus tard 2 mois avant l'examen du projet de PLU au sein de la même instance.

Le conseil Municipal s'est réuni, le 28 janvier suivant, pour traiter une seule et unique question : le débat sur les orientations du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**. Celui-ci a eu lieu en présence de M^{me} Aurélie BOUTROUILLE du cabinet « Cités et Paysages » qui a apporté son soutien technique. Au cours des échanges, des aménagements ont été demandés par les conseillers municipaux présents et pris en compte avec l'assentiment de tous. Au terme de cette longue, riche et constructive réunion, les élus se sont quittés en étant unanimement en accord avec les objectifs du PADD.

2.3.3 Conseil Municipal du 2 mars 2016

- M^{me} Corinne LEMAIRE, élue municipale sur la liste « Ensemble pour réussir » a démissionné de ses mandats, pour raisons personnelles, le 26 janvier 2016. Le 21 février suivant, M. Jean-Michel RICHEZ a pourvu automatiquement le siège vacant au conseil municipal et M. Michel DELSARTE lui a succédé au CCAS.
- Mission confiée au cabinet IRH pour la réalisation d'un diagnostic du réseau d'eau potable. Cette étude est indispensable pour obtenir des subventions de l'Agence de l'eau destinées à la rénovation du château d'eau.
- La société IRH a rendu son étude-diagnostic sur le château d'eau. Des travaux de rénovation doivent être engagés en urgence pour pérenniser la distribution d'eau potable et maintenir en service la défense incendie communale. Ceux-ci s'élèvent à un montant estimatif de 257 400 euros TTC. L'Agence de l'eau et l'État seront sollicités pour obtenir des financements.
- Une subvention de soutien à l'investissement public pour financer les travaux 2016 de mise en accessibilité des établissements recevant du public (12 758 euros) va être sollicitée auprès du Préfet du Nord.

- Recrutement de M. Jean-Yves CHAUVIER comme directeur de l'accueil de loisirs 2016.

2.3.4 Conseil Municipal du 23 mars 2016

- Demande de subvention de soutien à l'investissement public auprès de l'État pour mise en accessibilité de l'école, de la salle des fêtes et de l'accueil périscolaire (30% du montant total HT estimé à 33 300 euros.
- Contractualisation avec l'Agence de l'Eau d'un Programme Pluriannuel Concerté de travaux incluant la rénovation du château d'eau et l'établissement d'un diagnostic du réseau. Objectifs : obtenir des subventions pour les deux opérations reprises dans le PPC.
- Remplacement de la chaudière à l'accueil périscolaire confié à l'entreprise Christophe LEROY.

2.3.5 Conseil Municipal du 26 mai 2016

- Demande de subvention pour l'acquisition d'un système de vidéo surveillance, auprès de M. Alex TÜRK (sénateur) au titre de la réserve parlementaire à hauteur de 50% du montant de l'opération estimé à 6 537 euros HT. Ce système serait installé dans divers secteurs sensibles du village et régulièrement soumis à vandalisme.
- Demande de subvention pour l'acquisition de 17 tablettes numériques auprès de M. Alex TÜRK, (sénateur) au titre de la réserve parlementaire à hauteur de 50% du montant de l'opération estimé à 4 799 euros HT. Ce matériel est destiné à l'école Marie Curie.
- Contraction d'un emprunt de 130 000 euros (15 ans - taux de 1,62%) auprès de la Caisse d'Épargne, pour financer la part communale des travaux de la rue de Verdun.
- Contraction d'un emprunt-relais de 365 000 euros (2 ans - taux de 0,78%) auprès de la Caisse d'Épargne pour compenser le remboursement de la TVA et le versement des subventions (dossier de rénovation complète de la rue de Verdun).

2.4 Médiathèque municipale

Le dynamisme des bénévoles pour faire vivre notre médiathèque porte ses fruits puisque de nouveaux adhérents sont venus s'ajouter progressivement au noyau dur de nos lecteurs assidus et fidèles.

Des documents variés sont mis à disposition de tous : albums pour tout petits et enfants, BD, romans divers (policiers, terroirs, science-fiction...) et documents sur des sujets divers tels la cuisine, le jardinage, l'éducation, des biographies... Mais encore des CD et des DVD.

Régulièrement enrichie par des achats de nouveautés et par les prêts de la médiathèque départementale, il est possible à chacun de trouver, au gré de ses envies, à la médiathèque de quoi satisfaire ses souhaits.

À chaque vacance scolaire, les bénévoles présentent aux enfants de 2 à 6 ans un spectacle de marionnettes suivi de lecture qui réjouissent les petits.



Les Responsables.

2.5 Centre de Loisirs Sans Hébergement



L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) a débuté le lundi 11 juillet dernier et s'est déroulé dans de très bonnes conditions jusqu'à la clôture intervenue le 29 du même mois. Sous la direction de M. Jean-Yves CHAUVIER, sept animateurs et deux bénévoles ont encadré, dans la convivialité et avec beaucoup de professionnalisme, cinquante-trois jeunes de quatre à quatorze ans.

Ces derniers ont bénéficié, pendant trois semaines, d'activités variées telles qu'une nuitée en roulotte au centre équestre d'Avesnes-le-Sec, une sortie à la mer de sable (Ermenonville), une autre à Loisiparc (Aubigny-au-Bac) ainsi que de nombreux déplacements au bowling, à la piscine, au parc zoologique de Lille,...

Le centre aéré s'est terminé par une kermesse ouverte à tous les parents. Durant toute la période, M^{me} Réjane LEROY a assuré, en lien avec M. le Maire et du Conseil municipal, la liaison avec le responsable de l'ALSH.

3. VIE ASSOCIATIVE

3.1 Musique municipale

Nous tenons à remercier la Municipalité pour l'aide financière qu'elle nous octroie pour l'achat de partitions, réparations d'instruments et frais de fonctionnement ainsi que M. le Maire et ses Adjoints(es) pour le don annuel. Sans ces aides financières notre société ne peut fonctionner.

Encore une fois merci.

En cette fin de premier semestre, il est de coutume de faire un bilan des activités effectuées par l'harmonie.

- Le premier concert de l'année dit "concert de printemps" a eu lieu en l'église le dimanche 10 avril dernier.

Nous remercions toutes les personnes présentes et en particulier M. le Maire et son conseil. En première partie, les élèves de l'école de musique, sous la direction de Stéphanie LEMAIRE, d'Anaïs DENOYELLE et Jordan STEVET nous ont montré leur talent. Les



auditeurs, par leurs applaudissements, les ont encouragés à poursuivre leurs études musicales. En deuxième partie, l'harmonie municipale sous la direction de Stéphanie LEMAIRE et Alain MERESSE a interprété une dizaine de morceaux qui ont enchanté les auditeurs.

- L'harmonie municipale a également pris part aux commémorations officielles des 1er mai, 8 mai et 21 juin ainsi qu'à la fête de la musique le dimanche 19 juin.
- École de musique : Les examens de fin d'année se déroulent actuellement en interne sous la responsabilité de leurs professeurs.

Bonnes vacances !

Le Président : Michel Baudry

3.2 Les « petites mains de Villers »

L'association de loisirs créatifs a pour but de faire des activités manuelles avec des enfants de 4 à 11ans qui laissent libre court à leur imagination suivant un thème donné. L'atelier a lieu, à la salle de réception mise gracieusement à disposition par la Municipalité, tous les mercredis après-midi de 15 à 17 heures et fonctionne avec trois encadrants, Christine, Sabine, Véronique et de jeunes bénévoles. Des manifestations sont organisées au cours de l'année, comme le carnaval, la fête des mères et le marché de Noël.



La Présidente

3.3 F.C.V



Football Club Villersois

Bilan sportif saison 2015-2016

Notre équipe senior qui a mal démarré sa première partie de championnat termine la saison sur une note positive.

Malgré cela, elle se classe avant dernière de son groupe et évoluera donc la saison prochaine en promotion deuxième division.

L'objectif principal du FCV pour l'année prochaine est avant tout de se faire plaisir en jouant. Pour cela, il faudra travailler dur et être présent aux entraînements. Nous comptons sur tous les joueurs et sur leur engagement personnel pour l'équipe.



Cette année nous avons engagé 4 équipes jeunes dans les catégories suivantes :

Une équipe U13(enfants nés ou nées en 2003 et 2004) encadrée par François DUQUESNOY du FCV.

Une équipe U11(enfants nés ou nées en 2005 et 2006) encadrée par Benoît Escot de l'US St Aubert.

Une équipe U9 (enfants nés ou nées en 2007 et 2008), participation à des plateaux.

Une équipe U7 (enfants nés ou nées en 2009 et 2010), participation à des plateaux.

Assemblée Générale du 12 juin 2016

Lors de l'Assemblée Générale du FCV les membres du bureau ont été réélus.

Président : M. Maxime DEGRACE

Vice-Président et entraîneur de l'équipe senior: M. Gérald PAYELLE

Secrétaire : M. Patrick FOVEZ

Secrétaire adjointe : Mme Carole DUQUESNOY

Trésorier : M. Damien BETRANCOURT

Trésorière adjointe : Mme Aline LABAT

Nous félicitons tous nos jeunes joueurs et joueuses et les encourageons pour l'année prochaine.



L'équipe U8-U9 au Stadium de Villeneuve D'Ascq pour la journée Nationale des débutants
Léane B, Klara W, Léane W, Clément D, Louka G, Axel C

Le FCV recrute des talents pour la prochaine saison 2016-2017

Pour toutes les catégories, tous les âges à partir de 5 ans

Nous recherchons aussi des bénévoles pour soutenir notre association, alors rejoignez-nous

Vous pouvez contacter pour tous renseignements :

Aline LABAT au 06-13-29-96-97

Damien BETRANCOURT au 06-76-75-22-71

Nous en profitons pour remercier toutes les personnes qui nous ont aidées cette année.

Le comité du FCV

3.4 Sport pour tous

Fort d'une vingtaine d'adhérentes assidues encadrée par une animatrice diplômée, le groupe des sportives termine cette année avec le regret de ne plus, à compter de septembre prochain, pouvoir bénéficier des deux séances hebdomadaires auxquelles elles étaient habituées.

En effet, le manque de nouvelles inscriptions, la diminution de la subvention municipale mais également l'obligation de verser la taxe due à la SACEM font que notre association sportive traverse elle aussi une crise budgétaire.

Aussi, nous ne pouvons que vous appeler à nous rejoindre et vous rappelons que la séance est ouverte à tous et toutes, que l'ambiance y est conviviale et que le sport aide à garder souplesse et tonicité avec le sourire...
Reprise des séances en septembre

La Présidente

4. **FESTIVITÉS et SORTIES**

4.1 Repas des Aînés



Le repas des Aînés, organisé par la commune, est un évènement toujours très attendu par les Villersois(es). Cette tradition dure depuis 1965 et permet à nos Anciens de partager un moment festif autour d'un repas copieux. Cette année, la manifestation s'est déroulée le dimanche 17 avril 2016.

À cette occasion, M. le Maire a accueilli, au nom du Conseil Municipal, l'ensemble des convives et mis à l'honneur les doyens et doyennes de l'assemblée : M^{me} Jeannine BILLOIR, M. et M^{me} Roland BOURLET ainsi que M. Etienne SEMAILLE.

Nul doute que les Aînés sont très impatients de se retrouver, dès le printemps prochain, pour ce rendez-vous incontournable !

4.2 Loto

En lien avec la Municipalité, « Villers en fête » a organisé son traditionnel loto annuel à la salle des fêtes le dimanche 13 mars dernier. Cet après-midi convivial s'est déroulé en présence d'une belle assistance qui n'a pas boudé son plaisir. Beaucoup de personnes extérieures et quelques autres de Villers avaient répondu à l'invitation de l'association et certains d'entre elles ont eu la joie de gagner de beaux lots. Cette manifestation sera reconduite au printemps prochain.

Les recettes étant reversées au profit des enfants de l'école Marie Curie, nous serions très heureux, lors de l'édition 2017, d'accueillir davantage de Villersois(es) et notamment de parents d'élèves pour soutenir notre action !



**La Présidente
Evelyne LEROY**

4.3 1er mai - Fête du travail

Une fois encore, la traditionnelle fête du 1er mai a été l'occasion d'honorer la mémoire de tous ceux qui se sont battus pour arracher les avantages sociaux dont les Français disposent à ce jour mais aussi de rendre hommage à ceux qui essayent, tant bien que mal, de les préserver.

Ont également été mis à l'honneur tous les salariés qui contribuent actuellement, par leur travail, à la prospérité de leur entreprise et de notre pays et, tout particulièrement certains Villersois et Villersois à qui a été attribuée officiellement la médaille du travail.

Au titre de la promotion 2016, le 1er magistrat de la commune a ainsi décoré :

Échelon ARGENT : M. René LEDUC.

Échelon VERMEIL : Mme Marie-Josée NOTEBAERT, MM. René LEDUC, Jean-Yves LESTIENNES et Gérard PAYELLE.

Échelon OR : M. René LEDUC.

Échelon GRAND OR : MM. Paul DUPRIEZ et René LEDUC.

M. le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal renouvellent aux récipiendaires leurs sincères félicitations.

4.4 Cérémonie du 8 Mai

Le 8 mai dernier, la commune a célébré le 71^e anniversaire de la victoire de 1945. La faible participation du public ne fait pas oublier l'importance de cette commémoration qui fait resurgir le souvenir de tous ceux qui, par leur sacrifice, ont rendu possible l'effondrement du III^e Reich et des autres dictatures du pacte d'acier : résistants, soldats de la France libre et combattants alliés.

À cette occasion, deux Villersois ont été honorés par la Nation. M. Henri DOUAI, Ancien Combattant AFN, déjà détenteur de la croix de la valeur militaire, a été décoré de la médaille militaire par M. Henri DELAVAL, Major retraité de la Gendarmerie Nationale.

M. Richard DECEUNINCK, Président des Anciens Combattants, a remis la croix du Combattant à M. François SOURDEAU, militaire retraité de l'armée de l'air. La Municipalité félicite chaleureusement ces Villersois qui ont servi dignement notre pays.



4.5 Fêtes des mères

La fête des Mères est universelle : quelques 130 pays (y compris certains qui font bien peu de cas du statut de la femme) la célèbrent à des dates différentes et selon des coutumes qui divergent. Remise au goût du



jour par le régime de Vichy, cette fête connaît un succès qui ne s'est jamais démenti. À Villers, la Municipalité n'a pas manqué ce rendez-vous et a réservé le meilleur accueil aux mamans en organisant une matinée récréative, avec le concours de l'école Marie Curie (enseignantes et élèves) et des jeunes choristes du conservatoire communautaire sous la direction de M. Thibaut WAXIN. Lors de ce rassemblement festif, M. le Maire a remis, au nom du Président de la République, la médaille de la famille

française (instituée par décret en 1920) à une Villersoise, Mme Delphine DUBUS. Cette distinction honorifique est décernée notamment aux mères et aux pères de familles qui ont élevé plus de 4 enfants. Par cette distinction, Mme DUBUS demeure le symbole de ces femmes qui ont mis leur vie entre parenthèses pour s'occuper, avec amour et dévouement, de leurs enfants. Pour clôturer les festivités, les élus présents se sont alignés pour remettre un cadeau à toutes les mamans présentes ou représentées.

4.6 Calendrier des prochaines festivités 2016

Le prochain grand rendez-vous festif sera la **Brocante et exposition de voitures anciennes** qui se déroulera le **dimanche 2 octobre prochain**.

5. TRAVAUX ET OPERATIONS DIVERSES

5.1 Résorption de friches

A l'heure où l'économie de foncier est devenue incontournable, la valorisation de friches situées à l'intérieur du village est un impératif. La Municipalité s'y emploie, en se concertant directement avec le(s) propriétaire(s) concernés ou en recourant aux services de l'Établissement Public Foncier Nord-Pas-de Calais (EPF).

Des avancées ont eu lieu récemment dans la rue Jules Guesde, côté rue d'Haspres.

Aujourd'hui, la priorité est de réduire, dans les meilleurs délais, la verrière de la rue de Saulzoir constituée d'une petite maison délabrée et de l'ex-forge de la Louvière. Ces deux immeubles sont désormais la propriété de l'EPF et sont mis en sécurité. Le montage du dossier de démolition va démarrer en septembre prochain et prendra plusieurs mois afin de gérer au mieux la problématique de l'amiante et d'autres pollutions éventuelles. À terme, la requalification de ce site permettra de lutter contre l'insalubrité générée par ces immeubles à l'abandon, de sécuriser un secteur contigu au domaine public et, bien entendu, d'améliorer le cadre de vie en centre-bourg.



5.2 Mise en sécurité de l'accès aux ateliers municipaux

L'accès arrière aux ateliers municipaux (situés sous la salle des fêtes) a été remanié. En avril-mai derniers, le personnel communal s'est chargé de l'ensemble des travaux destinés à prévenir les risques de chute : terrassement, destruction des anciens murs, reconstruction de nouveaux murs et pose d'une clôture.



Ces aménagements seront prochainement complétés par d'autres destinés à éviter que, par temps d'orage, les eaux pluviales ne déferlent dans les locaux techniques : la création de puits de perte pour récupérer, bien en amont de la salle des fêtes, ces eaux de pluie

permettra de mieux garantir la pérennité du bâtiment.

5.3 Démontage et enlèvement des cabines téléphoniques publiques



Jusqu'à présent, Orange était tenu de fournir à tous un "accès à des cabines téléphoniques publiques ou à d'autres points téléphoniques publics".

Ce service est devenu obsolète avec l'utilisation massive des téléphones portables, mais également trop coûteux pour l'État. Les sénateurs ont adopté, en avril 2015, un amendement, inscrit dans la loi Macron, qui prévoit le démantèlement des cabines téléphoniques. L'année prochaine, il n'y en aura plus aucune sur le territoire national.

A Villers, les deux points téléphoniques, inutilisés vandalisés et laissés sans réparations, ont donc été démontées en juin dernier.

5.4 Remise en peinture de locaux communaux

La salle des fêtes et la salle des mariages (mairie) ont fait l'objet de travaux de rénovation.

Les agents communaux ont procédé, au printemps dernier, à la remise en peinture des locaux défraîchis par le temps. Un investissement peu coûteux mais nécessaire !



6. INFORMATIONS DIVERSES

6.1 Plan Local d'Urbanisme

Chargé de l'élaboration du PLU, le bureau d'études « Cités & paysages » a cessé brutalement son activité (forte baisse des commandes) sans avoir terminé la prestation pour laquelle il avait été engagé et en laissant aucune possibilité de recours aux communes lésées de Villers et d'Aniche.

Le 22 juillet dernier, le Conseil Municipal a décidé de lui trouver un successeur pour reprendre et finaliser le document d'urbanisme. Après mise en concurrence, la société URBYCOM (Douai), qui a remis l'offre la plus pertinente, a été choisie pour assurer cette mission de première importance.

6.2 Projet Éolien sur la commune de Saint-Aubert

La commune de Saint-Aubert soutient le développement de l'éolien. La Municipalité aubertoise a toujours supporté les projets qui surgissent dans le secteur ou tout du moins ne s'y est jamais opposé, notamment celui d'Haussy ou celui du chemin d'Iwuy – Avesnes-le-Sec. La logique voulait qu'elle développe son propre projet éolien. C'est aujourd'hui chose faite. En lien avec la société ENERTRAG, les élus de Saint-Aubert prévoit d'implanter cinq aérogénérateurs sur leur territoire dont deux non loin du château d'eau de Villers. D'ores et déjà, M. le Maire de Villers a reçu la société, porteuse du projet, pour lui préciser que la Municipalité est CONTRE une telle opération, notamment en raison du gigantisme des équipements prévus (**200 m de haut sachant que la Tour Eiffel en mesure 300**) et de leur proximité (800 m des premières maisons de la rue de Verdun) qui font craindre le pire notamment

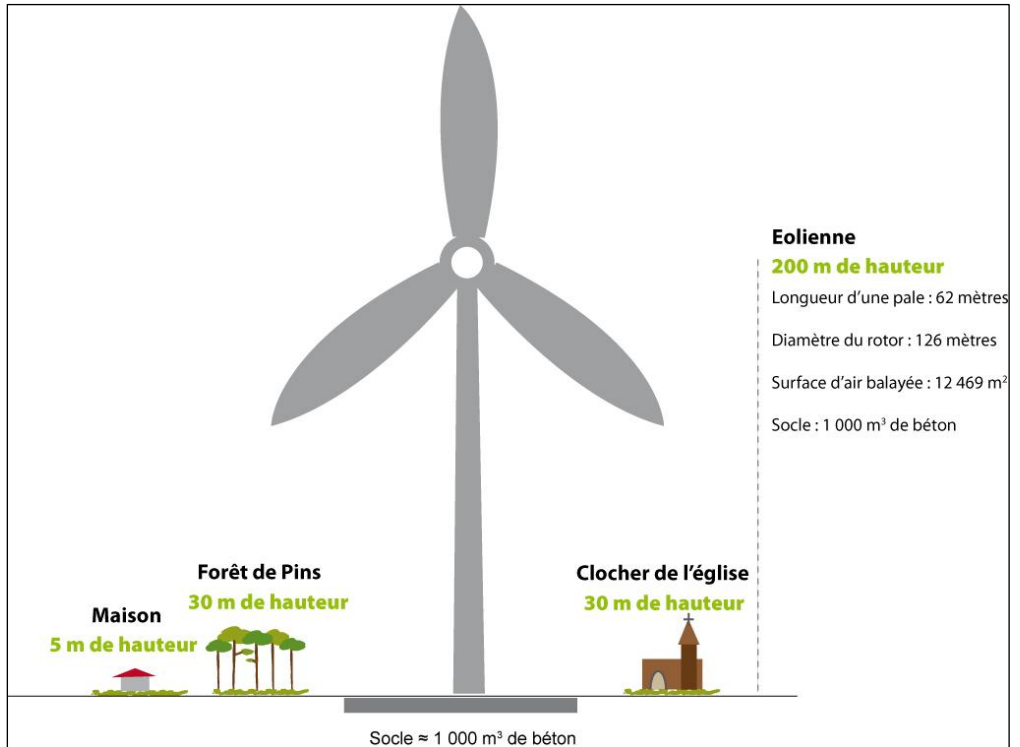


Figure 1 : comparaison schématique

quant à la dénaturation du paysage, la chute du prix de l'immobilier pour les maisons situées au plus près du site et les nombreuses nuisances pour les riverains.

Une enquête publique devrait avoir lieu fin 2016 ou début 2017. Une information vous parviendra en temps voulu pour que chacun puisse, s'il le souhaite, se mobiliser, aux côtés des élus, contre ce projet.

6.3 Dépôts d'ordures sauvages

Depuis quelques mois, on constate une multiplication déplorable des dépôts d'ordures sauvages en périphérie du village. Des particuliers peu scrupuleux et d'autres encore n'hésitent pas à abandonner des gravats, des matelas, des pneus et des immondices en tous genres le long des chemins communaux et d'exploitation. Cette situation, résultat du manque de civisme de quelques-uns, est devenue aujourd'hui insupportable. Ces dépôts anarchiques constituent non seulement un risque sanitaire avéré mais viennent détruire les efforts et les investissements consentis pour améliorer votre cadre de vie et valoriser notre patrimoine commun. Le dépôt d'ordures sauvage peut-être, selon la loi, sanctionné d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros. Nous comptons donc sur la vigilance et l'implication de chacun pour notre bien-être commun et la préservation de notre environnement.



6.4 Mise à disposition d'une benne à déchets verts

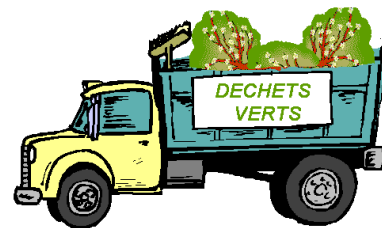
Pour mémoire, une benne à déchets est mise à disposition **tous les quinze jours** et selon le calendrier détaillé ci-dessous :

Août	Septembre	Octobre	Novembre
08/08/16	05/09/16	03/10/16	14/11/16
22/08/16	19/09/16	17/10/16	
-	-	31/10/16	-

Cette benne sera déposée par la SITA dans le dépôt communal (rue de Saulzoir) et restera accessible, en voiture, aux Villersois(es) toute la journée du samedi de 10h00 à 18h00.

Merci de bien vouloir respecter les recommandations suivantes :

- **La benne est exclusivement réservée aux déchets verts.**
- **Seuls les particuliers sont autorisés à l'utiliser.**
- **Les sacs plastiques ou autres contenants servant au transport des déchets verts, doivent être récupérés par les dépositaires.**
- **Le stockage des apports doit se faire de manière rationnelle pour optimiser le chargement de la benne.**
- **Si nécessaire, les abords de la benne doivent être nettoyés.**
- **Lorsque la benne est pleine, les déchets verts doivent être apportés à la déchèterie d'Iwuy.**



6.5 Gestion des poubelles

Le ramassage des ordures ménagères a lieu le lundi matin. Il est demandé à tous les Villersois(es) de rentrer impérativement leurs poubelles le soir même pour des raisons d'esthétique et surtout de sécurité. **En cas d'accident, le propriétaire est seul responsable.**

Merci de votre collaboration.

Je ne fais pas ma belle dans la rue,

Après la collecte, je regagne mon domicile !



6.6 Sécurité

En cette période particulièrement troublée, notamment en raison des attentats terroristes qui endeuillent notre pays et d'une recrudescence de vols dans la commune, la Municipalité vous invite à la plus grande vigilance.

N'hésitez pas à faire part en mairie ou directement en Gendarmerie de toute situation qui vous semble suspecte : présence inhabituelle de véhicule(s) et/ou comportement suspect, démarchage à domicile sans autorisation de M. le Maire, abandon de colis sur le domaine public, etc.

Merci de fournir rapidement les renseignements en votre possession : description des individus, numéro d'immatriculation de véhicules,...). Tous les détails, même ceux qui vous paraissent les plus insignifiants, peuvent s'avérer utiles aux forces de l'ordre et contribuer à prévenir un danger quelle que soit sa nature.

En complément du réseau « Voisins vigilants » et de l'action des élus(es), votre aide est indispensable.

Contacts :

- **Mairie :**
 - Téléphone fixe : 03-27-37-12-06 (aux heures de bureau)
 - Adresse mail : mairievillersencauchies@gmail.com
- **Gendarmerie Nationale :**
 - **17 (ligne d'urgence à privilégier)**
 - 03-27-37-20-22 (brigade d'Avesnes-les-Aubert)

Pour prolonger efficacement cette action,

Vous pouvez également rejoindre le dispositif « Voisins vigilants » qui vise à aider les forces de l'ordre dans leurs missions au service des populations.

Dispositif « Voisins vigilants »

Inscription des volontaires en mairie. Vos coordonnées seront transmises confidentiellement à la Gendarmerie Nationale qui vous contactera et vous formera, si vous êtes sélectionné(e), à cette mission d'intérêt général.

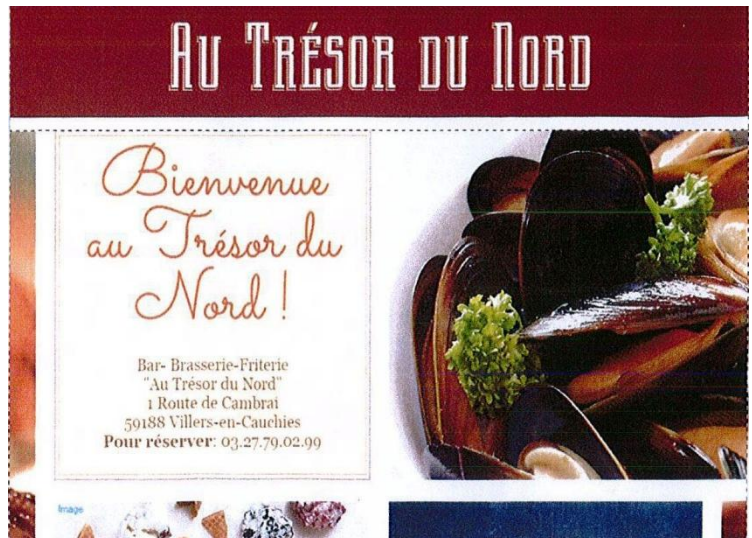
Adhérer au dispositif « Voisins vigilants », c'est devenir acteur de la sécurité dans son lieu de vie et redonner toute sa place à la solidarité de voisinage !!!

6.7 Que faire en cas de démarchage à domicile ?

- N'engager la conversation que si l'on se sent en sécurité : vue sur le démarcheur, entrebâilleur de porte ou entretien verbal préalable à la fenêtre, ...
- Demander l'imprimé visé par la mairie **ET VÉRIFIER QU'IL EST ACTUEL, CARTE DÉMARCHEUR CORRESPONDANT AUX NOMS ET VÉHICULE**, à défaut l'infraction de non-respect de l'arrêté est constituée.
- Quelle que soit la perspicacité du démarcheur, prendre conscience qu'un délai incompressible de 14 jours a pour réel intérêt de protéger le citoyen, ce qui lui permet de réfléchir à l'engagement de l'investissement. **Attention** à la pratique très habituelle de faire signer un devis anticipé de 14 jours au moment de la réalisation des travaux. Le client se prive sciemment des recours juridiques éventuels en signant un faux, qui au final sert exclusivement le potentiel escroc.
- Avoir le réflexe d'appeler immédiatement la Gendarmerie Nationale si un démarchage est engagé sans justification en mairie

6.8 Publicité de nos commerçants

Bar, brasserie, friterie « Au trésor du Nord »



Café-tabac le St Claude



Bar tabac presse fdj pmu

Ouvert tous les jours de 6H30 à 20H00

Sauf le mardi fermé

Établissement au sein duquel vous recevrez un accueil jeune, chaleureux et convivial.

Plus de 150 références cigares et tabac.

Une presse variée, comprenant presse régionale d'une part et presse parisienne d'autre part avec une diversité assurée, faits divers, politique sports, cuisine.....

Un espace de paris avec la gamme complète de la française des jeux et le PMU.